

## ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

### ACTES DU POUVOIR CENTRAL

**ARRETE INTERMINISTERIEL du 26 janvier 2006 fixant pour l'année 2006 les taux de promotion dans certains corps des services judiciaires et dans les corps de greffiers et d'adjoints des services judiciaires appartenant aux corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française.**

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la fonction publique,

Vu le décret n° 2005-1090 du 1er septembre 2005 relatif à l'avancement de grade dans les corps de la fonction publique de l'Etat,

Arrêtent :

Article 1er.— Les taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre de l'année 2006 dans certains corps des services judiciaires et dans les corps de greffiers et d'adjoints des services judiciaires appartenant aux corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française, en application du décret du 1er septembre 2005 susvisé, figurent en annexe au présent arrêté.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 janvier 2006.

*Le garde des sceaux, ministre de la justice,*  
Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur de l'administration générale*  
*et de l'équipement,*  
E. JOSSA.

*Le ministre de l'économie,*  
*des finances et de l'industrie,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur du budget :  
*Le sous-directeur,*  
V. BERJOT.

*Le ministre de la fonction publique,*  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique :  
*La sous-directrice,*  
A. WAGNER.

### A N N E X E

Corps et grades	Taux applicable
<i>Corps des greffiers en chef des services judiciaires</i>	
.....	
<i>Greffiers des services judiciaires appartenant au corps de l'Etat</i> <i>pour l'administration de la Polynésie française</i>	
.....	
Greffier du premier grade.....	5,5 %
<i>Adjoints administratifs des services judiciaires appartenant</i> <i>au corps de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française</i>	
.....	
Adjoint administratif principal de 2e classe.....	34 %
Adjoint administratif principal de 1re classe.....	34 %

**ORDONNANCE du tribunal de première instance de Papeete n° 1 du 18 janvier 2006 désignant, pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en l'année 2006 en Polynésie française, les officiers de police judiciaire et leurs délégués.**

Nous, Sandrine Zientara-Logeay, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete, chargée des élections,

Vu l'article R. 72 du code électoral ;

Vu les élections prévues en l'an 2006 ;

Vu les listes des officiers de police judiciaire et de leurs délégués à nous transmises le 16 janvier 2006 par M. le directeur de la sécurité publique de Polynésie française,

Sur ce :

Désignons, pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en l'année 2006 en Polynésie française, les officiers de police judiciaire et leurs délégués dont les noms et affectations suivent (listes annexées) ;

Rappelons que les personnes ainsi désignées devront, le cas échéant, se rendre dans les établissements hospitaliers ou au domicile des électeurs qui, en raison de maladies ou d'infirmités graves, ne peuvent manifestement comparaître devant eux ;

Disons que la présente ordonnance sera publiée et affichée en tous lieux utiles à la diligence des autorités compétentes : mairies, brigades de gendarmerie, commissariat de police, tribunal de première instance de Papeete notamment.

Fait en notre cabinet à Papeete, le dix-huit janvier de l'an deux mil six.

Sandrine ZIENTARA-LOGEAY.

Officiers de police judiciaire habilités  
à établir des procurations à la DSP

*Capitaines :*

<i>Matricule</i>	<i>Nom-prénom</i>
691 513	Alves Mariano
690 446	Gaffre épouse Mere Isabelle
691 816	Tuheiava Tamatea

*Lieutenants :*

<i>Matricule</i>	<i>Nom-prénom</i>
692 102	Besineau Heimana
694 933	Dupont Vaitiare
673 094	Leteuil Cyril
694 932	Poroï Paloma
694 918	Roattino Luc
440 773	Teaniuraitemoana Danielou
692 101	Temarii Gilbert
451 396	Tixier Tautuarui

*CMA :*

<i>Matricule</i>	<i>Nom-prénom</i>
436 649	<i>Brigadier :</i>
	Tautotaha Eugène
453 781	<i>Gardiens de la paix :</i>
	Choune Hiro
643 935	Escande Sylvie
466 763	Pereoo Thomas
634 936	Smith Réginald
451 400	Tuahivaatetonohiti Hans
466 768	Teipoarii Victor

**ORDONNANCE du tribunal de première instance de Papeete n° 3 du 31 janvier 2006 désignant, pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en l'année 2006 en Polynésie française, les officiers de police judiciaire et leurs délégués.**

Nous, Sandrine Zientara-Logeay, vice-présidente au tribunal de première instance de Papeete, chargée des élections,

Vu l'article R. 72 du code électoral ;

Vu les élections prévues en l'an 2006 ;

Vu les listes des officiers de police judiciaire et de leurs délégués à nous transmises le 13 janvier 2006 par M. le colonel, commandant la gendarmerie de la Polynésie française,

Sur ce :

Désignons, pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en l'année 2006 en Polynésie française, les officiers de police judiciaire et leurs délégués dont les noms et affectations suivent (listes annexées) ;

Rappelons que les personnes ainsi désignées devront, le cas échéant, se rendre dans les établissements hospitaliers ou au domicile des électeurs qui, en raison de maladies ou d'infirmités graves, ne peuvent manifestement comparaître devant eux ;

Disons que la présente ordonnance sera publiée et affichée en tous lieux utiles à la diligence des autorités compétentes : mairies, brigades de gendarmerie, commissariat de police, tribunal de première instance de Papeete notamment.

Fait en notre cabinet à Papeete, le trente et un janvier de l'an deux mil six.

Sandrine ZIENTARA-LOGEAY.

Liste des officiers de police judiciaire ou délégués désignés pour établir les procurations de vote pour les élections devant se dérouler en 2006

Compagnie des îles du Vent

BT Papeete

*Officiers de police judiciaire :*

MAJ (RR) Belzunce Andres ; ADJ (TA) Rabeyrin Christian ; ADJ Horte Patrick ; GND (TA) Tudal Marc ; GND Ballet Ludovic.

*Délégués :*

Gendarmes : Teriinatoofa Hans ; Metua Vairua ; Gibson Edouard ; Armero Alexandra ; Jean-Ernest Daniel ; Morienne Heivarii ; Jacquelin Olivier ; Bourge David.

BT Arue

*Officiers de police judiciaire :*

ADC Cochard Jean ; ADJ Pointecouteau Jean-Pierre ; ADJ Quinet Philippe ; MDC (TA) Hiro Wilton ; GND Volpi Jean-Pierre.

*Délégués :*

Gendarmes : Teipoarii Violette ; Blanco Antoine ; Vigor Robert ; Pepin Ryan ; Bigard Jean-Luc ; Yin Sun Yann ; Springard Richard ; Gregorio Laura ; Hartmann Thierry ; Tihopu Philippe ; Goupil Christophe ; Ihorai Maotihau.

BT Faa'a

*Officiers de police judiciaire :*

L'TN Flatres Jean ; ADC Metua Sylvain ; ADJ Desplanches Michel ; ADJ Realdon Jean-Marie ; ADJ Le Maux Nicolas ; MDC Hatitio Tanaroa ; MDC Morinière Yannick ; GND (TA) Micolos Nelly ; GND (TA) Delaveau Laurent ; GND Pallardy Emmanuel.

*Délégués :*

Gendarmes : Lagarde Laurent ; Terorotua Heitapu ; Hiro Anderson ; Moukir Vaiana ; Dupont Mateo ; Nectoux Frédéric ; Phalippou Marcel ; Teiva Etera ; Teriipaia Daniel ; Iotefa Raitu.

BT Moorea

*Officiers de police judiciaire :*

ADC Prono Roland ; MDC (TA) Rimbault David ; MDC (TA) Brier Laurent ; GND Froger Johnny ; GND Bordet Patrick.

*Délégués :*

Gendarmes : Teinaore Alois ; Tixier Teihotua ; Van Cam Wilfrid ; Lequeux Frédéric ; Dehors Raimana.

BT Paea

*Officiers de police judiciaire :*

ADC Michels Bernard ; MDC (TA) Perrault Philippe ; GND Bellander Sébastien ; GND Garay Gilles.